



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

***Bilan 2025 &
Perspectives 2026***

Préambule

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales.

Le rapport doit être présenté dans les dix semaines précédant l'examen du Budget Primitif (article L.5217-10-4 du CGCT).

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) au Débat d'Orientations budgétaires (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Pour les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 10 000 habitants, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires dont les hypothèses de prévisions sont étayées en matière fiscale, de tarification, de subventions et sur les relations financières avec le groupement de rattachement ;
- les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions de dépenses et de recettes et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et le profil visé de l'encours pour la fin de l'exercice.

Le rapport d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat en séance du Conseil municipal et à une délibération spécifique. Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Eléments de méthode :

Le rapport d'orientations budgétaires définit les priorités en matière d'équilibres financiers : il est donc envisagé dans ses grandes masses. Le budget primitif 2026 communiquera des informations plus détaillées. Les données des orientations budgétaires correspondent à des estimations prudentes des recettes et des dépenses.

I – Éléments de contexte et loi de finances 2026 :

Sources - Caisse d'Epargne, Ecolocal, Natixis, AMF, Banque postale

L'économie mondiale :

La croissance mondiale résiste malgré un léger ralentissement à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. La prévision pour 2026 se maintient à 2,8% alors que l'activité fait face à de nouveaux facteurs tels que les droits de douane de l'administration américaine.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés puisque les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attendus.

La zone euro :

La croissance en zone euro serait de 1,3 % en 2025 pour s'établir à 1,2 % en 2026, après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

La situation de la France et la loi de finances pour 2026 :

La croissance 2025 s'établirait à 0,9 %, pour atteindre 1,0 % en 2026.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Le PIB évoluerait à 0,7% en 2025 (1,1% en 2024).

L'inflation 2025 s'établirait à de 0,9 %, et serait de 1,3 % en 2026, après 2% en 2024. L'inflation française est la plus faible de la zone euro à l'exception de Chypre.

Le déficit français perdure malgré les lois de finances, la France présentant le 3^e déficit le plus important de l'UE.

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025 dans un contexte incertain : l'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

Après l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) et l'impossibilité d'achever l'examen du budget avant le 31 décembre, les parlementaires ont adopté une nouvelle loi spéciale avant le passage à l'année 2026. L'objectif, assurer provisoirement la continuité de l'État. Cette loi comporte trois articles qui visent simplement à autoriser le gouvernement à percevoir les ressources et impôts existants, à reconduire les prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en vigueur en 2025 ainsi qu'à permettre à l'État d'emprunter jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026.

Principales mesures relatives aux collectivités locales : *en l'état, sous réserve de la version définitive du PLF qui pourrait intervenir dans la première quinzaine de février.*

- Gel de la DGF du bloc communal et des départements
- Baisse de 25% de la compensation de l'exonération des bases des établissements industriels
- Revalorisation mécanique des bases fiscales de +0,8%
- Report d'un an de la revalorisation des locaux professionnels et d'habitation
- Augmentation de la TGAP
- Poursuite de la hausse de la cotisation CNRACL 3 points pendant 4 ans (démarrée en 2025)
- DILICO 2 : Le DILICO 2 passe de 1 milliard d'euros en 2025 à 2 milliards en 2026, avec une répartition alourdie pour le bloc communal. Davantage de collectivités seront concernées. Le reversement étalé sur 5 ans (contre 3 ans en 2025) est conditionné : les remboursements seront liés à l'évolution des dépenses des collectivités par rapport à la croissance du PIB.
- Création du Fonds d'investissement pour les Territoires (FIT) en remplacement de la DETR, DSIL, avec une baisse des crédits s'y rapportant
- Baisse du Fonds vert

II – Les résultats de fonctionnement du budget principal :

A – Evolution des dépenses :

Articles	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé prévisionnel 2025
O11	Charges à caractère général	674 823,67 €	751 643,19 €	833 061,30 €	843 074,66 €	959 709,36 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 033 125,22 €	1 100 766,32 €	1 191 696,28 €	1 285 581,44 €	1 339 487,57 €
O14	Atténuations de produits exceptionnels	1 714,00 €	1 776,00 €	2 553,00 €	4 994,00 €	23 312,00 €
65	Autres charges de gestion courante	273 953,10 €	327 034,29 €	338 128,17 €	360 004,64 €	341 762,28 €
66	Charges financières	81 718,98 €	79 060,11 €	92 200,78 €	80 905,70 €	66 701,09 €
67	Charges exceptionnelles	410,00 €	2 869,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotation aux provision et dépréciation	58 166,17 €	0,00 €	603,00 €	0,00 €	523,00 €
O42	Opé. d'ordre de transferts entre sections et amortissements	0,00 €	93 419,45 €	76 533,06 €	186 533,06 €	100 062,27 €
Total des dépenses de fonctionnement avec op. ordres		2 123 911,14 €	2 356 568,36 €	2 534 775,59 €	2 761 093,50 €	2 831 557,57 €

Les dépenses de fonctionnement progressent ces 5 dernières années marquées par une inflation importante et des crises successives.

Pour 2025, l'augmentation principale concerne les **charges à caractère général** avec une hausses des dépenses suivantes :

- + 4 912 € Fournitures de petit équipement (équipement pôle technique, remplacement bornes wifi suite orage)
- + 68 019 € Fourniture des repas école Montaubert et ALSH
- + 9 517 € Entretien terrains et espaces verts (terrain synthétique, escalier rue Ravel)
- + 9 587 € Entretien bâtiments (lucarnes Hôtel de Ville, sacristie église, fenêtre de toit pôle enfance)
- + 12 299 € Entretien réparation voirie / réseaux (travaux EP Croix Dorée, réseau EP Pépinière, talus Croix Dorée)
- + 11 849,17 € Rémunération d'intermédiaires et honoraires
- + 12 804 € Taxes foncières : remboursement / régularisation d'environ 10 000 € attendu pour 2026.

Des baisses sont à noter sur les postes suivants :

- 17 550 € Energie (électricité – Gaz)
- 10 026 € Fourniture d'entretien

Les **charge de personnel** représentent 47,31% des dépenses de fonctionnement.

B – Evolution des recettes :

Articles	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé prévisionnel 2025
70	Produits des services	349 774,13 €	340 211,17 €	371 926,69 €	385 096,19 €	387 470,43 €
73	Impôts et taxes	2 135 483,23 €	2 235 257,42 €	2 431 923,59€	2 497 326,92 €	2 515 198,45€
74	Dotations et participations	454 770,36 €	461 084,04 €	449 561,40 €	458 725,15 €	535 022.29 €
75	Autres produits de gestion courante	7 562,36 €	13 814,67 €	36 884,72 €	37 659,46 €	38 604,53 €
O13, 76 et 77	Atténuations de charges et produits exceptionnels	25 381,21 €	41 464,88 €	72 039,54 €	164 346,52 €	48 371,57 €
OO2	Résultats de fonctionnement reportés	541 803,04 €	540 863,19 €	546 012,29 €	548 572,64 €	555 633,28 €
O42 (77)	Opération d'ordre de transfert entre sections		19 885,28 €			14 943.19 €
Total des recettes de fonctionnement avec op. ordres		3 514 774,33 €	3 652 580,65 €	3 908 348,23€	4 091 726,88 €	4 095 243.74 €

Les **produits des services** progressent en 2025 avec la revalorisation des tarifs de la restauration scolaire et de l'ALSH.

Concernant les **impôts et taxes**, les contributions directes augmentent de près de 35 000 € en 2025.

Les **dotations** progressent aussi sur les postes suivants, du fait du dépassement du seuil des 3 500 habitants :

+ 27 000 € DGF

+ 24 393 € Service public petite enfance

C – Le capacité d'épargne de la commune :

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	2 972 971 €	3 091 832 €	3 362 336 €	3 543 154 €	3 524 667 €
Dépenses réelles de fonctionnement y compris frais financiers	2 065 745 €	2 263 149 €	2 458 243 €	2 574 560 €	2 731 495 €
Frais financiers de l'exercice	81 719 €	79 060 €	92 200 €	80 906 €	66 702 €
Dettes en capital de l'exercice	393 476 €	407 089 €	456 458 €	458 762 €	451 976 €
Epargne de gestion	988 945 €	907 743 €	996 293 €	1 049 500 €	859 873 €
Epargne brute = CAF	907 226 €	828 683 €	904 093 €	968 594 €	793 171 €
Epargne nette	513 750 €	421 594 €	447 635 €	509 832 €	341 195 €

En 2024, les recettes intègrent la cession du logement du CCAS pour 110 000 €.

III – Les investissements du budget principal :

A – Evolution des dépenses :

Par chapitres :

Articles	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé prévisionnel 2025
O01	Solde d'exécution négatif reporté	134 684,12 €	56 468,78 €	0,00 €	519 309,15 €	0,00 €
O40	Opération d'ordre entre sections	0,00 €	19 885,28 €	0,00 €	0,00 €	14 943,19 €
O41	Opérations patrimoniales	0,00 €	33 215,58 €	52 240,09 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes	393 625,97 €	407 088,81 €	456 458,54 €	458 762,45 €	451 976,21 €
20	Immobilisations incorporelles	24 848,46 €	10 463,79 €	6 588,00 €	7 970,40 €	7 970,40 €
204	Subvention équipement	300 898,31 €	229 500,00 €	0,00 €	13 448,73 €	84 355,44 €
21	Immobilisations corporelles	321 736,10 €	293 892,21 €	262 993,62 €	95 164,38 €	297 221,99 €
23	Immobilisations en cours	161 679,14 €	765 471,05 €	1 089 632,33 €	54 702,65 €	590 503,74 €
27	Prêt au CCAS				40 000,00 €	
Total des dépenses d'investissement avec op. ordres (hors restes à réaliser)		1 337 472,10 €	1 815 985,50 €	1 867 912,58 €	1 189 357,76 €	1 446 970,97 €

Par secteurs :

Dépenses Investissement (sans RAR) par secteur	2021	2022	2023	2024	2025
Bâtiments publics et équipements	60 541,46 €	198 013,47 €	517 429,99 €	132 434,87 €	697 590,24 €
Subventions, Etudes, Terrains	326 574,77 €	232 424,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cadre de vie et liaisons douces Wifi 4eu (2021) +parc vélo (2022) + budget participatif (2023/2024/2025)	16 226,30 €	57 910,14 €	38 288,99 €	13 673,16 €	61 669,81 €
Aménagement - Voirie et éclairage public	405 819,48 €	810 979,25 €	803 494,97 €	25 178,13 €	220 790,72 €
Rembst capital des emprunts	393 625,97 €	407 088,81 €	456 458,54 €	458 762,45 €	451 976,21 €
Diverses opérations d'ordre et exceptionnelles	0,00 €	53 100,86 €	52 240,09 €	40 000,00 €	14 943,19 €
Déficit d'investissement reporté :	134 684,12 €	56 468,78 €	0,00 €	519 309,15 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	1 337 472,10 €	1 815 985,50 €	1 867 912,58 €	1 189 357,76 €	1 446 970,97 €

B – Evolution des recettes :

Par chapitres :

Articles	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé prévisionnel 2025
O40	Opé. 'ordre entre sections dont amortissements	58 166,17 €	93 419,45 €	76 533,06 €	186 533,06 €	100 062,27 €
O41	Opérations patrimoniales	0,00 €	33 215,58 €	52 240,09 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 169 360,21 €	1 008 933,63 €	879 588,34 €	1 020 916,49 €	1 000 248,31 €
13	Subventions d'investissement	53 276,94 €	141 095,91 €	0,00 €	132 974,57 €	9 132,29 €
16	Emprunt dépôt et caution	200,00 €	850 000,00 €	8 343,33 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours :	0,00 €	0,00 €	21 219,54 €	0,00 €	0,00 €
274	Rembst prêt par CCAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 760,00 €	2 660,00 €
OO1	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €	310 679,07 €	0,00 €	153 826,36 €
Total des dépenses d'investissement avec op. ordres (hors RAR)		1 281 003,32 €	2 126 664,57 €	1 348 603,43 €	1 343 184,12 €	1 265 929,23 €

Par secteurs:

Recettes investissement (sans RAR) par secteur	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA :	182 677,00 €	47 124,00 €	60 815,23 €	176 245,86 €	219 303,18 €
Taxe d'Aménagement :	127 910,21 €	111 809,63 €	68 773,11 €	19 670,63 €	5 945,13 €
Affectation du résultat de fonctionnement :	850 000,00 €	850 000,00 €	750 000,00 €	825 000,00 €	775 000,00 €
Subventions, cautions, remboursement prêt CCAS	62 094,49 €	141 095,91 €	29 562,87 €	135 734,57 €	11 792,29 €
Emprunt :	0,00 €	850 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'amortissement :	58 166,17 €	65 034,17 €	76 533,06 €	76 533,06 €	74 719,08 €
Diverses opérations d'ordre et exceptionnelles	200,00 €	61 600,86 €	52 240,09 €	110 000,00 €	25 343,19 €
Excédent d'investissement reporté :	0,00 €	0,00 €	310 679,07 €	0,00 €	153 826,36 €
TOTAL RECETTES	1 281 047,87 €	2 126 664,57 €	1 348 603,43 €	1 343 184,12 €	1 265 929,23 €

Le FCTVA évolue de manière variable en fonction des investissements réalisés en N-2.

Jusqu'en septembre 2022, le calcul et l'émission de la taxe d'aménagement était réalisé par le ministère de la Transition écologique et le recouvrement par la DGFIP. Depuis, la liquidation et le recouvrement incombent désormais à la DGFIP

Le produit de la taxe d'aménagement est en forte diminution ces trois dernières années pour plusieurs facteurs : :

- des dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la collecte
- la taxe est dorénavant exigible à l'achèvement des travaux et non plus à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.
- la diminution des constructions

C – L'endettement de la commune :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette en capital au 1/01	3 599 016 €	3 205 540 €	3 648 451 €	3 191 992 €	2 733 230 €	2 281 254 €	1 826 514 €
soit par habitant	1 079 €	955 €	1 080 €	933 €	775 €	627 €	502 €
Capacité d'autofinancement	907 226 €	828 683 €	904 093 €	968 594 €	793 171 €		
soit par habitant	272 €	247 €	268 €	283 €	225 €	0 €	0 €
Annuités	475 195 €	486 149 €	548 659 €	539 668 €	518 678 €	508 378 €	476 953 €
soit par habitant	142 €	145 €	162 €	158 €	147 €	144 €	135 €
capacité de désendettement en années	4.0	3.9	4.0	3.3	3.4		
Emprunts nouveaux réalisés		400 000 € + 450 000 € *					

*Emprunt de 400 000 € contracté fin 2021 et encaissé en 2022, et emprunt de 450 000 € réalisé en 2022.

Capacité d'autofinancement = Total des recettes réelles de fonctionnement- Total des dépenses réelles de fonctionnement

Capacité de désendettement = Dette en capital / Capacité d'autofinancement

La commune n'a pas réalisé de nouvel emprunt depuis 2022 et accélère ainsi son désendettement.

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires au remboursement de l'encours de la dette au regard de la capacité d'autofinancement : elle est de 3,5 années pour 2025.

En analyse financière, on considère qu'un encours inférieur à 5 ans le reflet d'une bonne situation financière.

La commune dispose donc de marges de manœuvre en matière d'endettement, sous réserve de maintenir un niveau de CAF suffisant.

IV – La fiscalité :

A - Evolution de la fiscalité de Lécousse :

Année	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Variation taux	Coefficient annuel de revalorisation des bases	Taux inflation moyen annuel
2021		36,34%	41,72%	-	0,90%	1,60%
2022		37,07%	41,72%	+2% FB	3,40%	5,20%
2023	16,15 %	38,55%	41,72%	+4% FB	7,10%	4,90%
2024	16,15 %	38,55%	41,72%	-	3.90%	2,00%
2025	16,15 %	38,55%	41,72%	-	1,70%	0,9%

Au cours du mandat, la loi de finances pour 2020 a instauré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui ne subsiste aujourd'hui que pour les résidences secondaires.

Cette réforme a entraîné le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements vers les communes, avec l'application d'un coefficient correcteur.

La commune a fait évoluer le taux de la taxe sur le foncier bâti à deux reprises ces 5 dernières années :

- +2% en 2022
- +4% en 2023

B - Comparaison des taux de Lécousse avec les communes de Fougères Agglomération :

LE FONCIER BATI				
	COMMUNES	TAUX 2025	TAUX 2024	Variation en %
1	Villamée	32,32	32,16	0,5
2	Mellé	33,94	33,94	
3	Bazouge-du-Désert	34,21	33,21	3,0
4	Chapelle-Saint-Aubert	34,48	34,48	
5	Le Ferré	34,55	34,55	
6	Le Loroux	35,53	35,53	
7	Monthault	35,74	35,74	
8	La Chapelle-Fleurigné	35,96	35,96	
9	Selle-en-Luitré	36,00	34,69	3,8
10	Landéan	36,01	36,01	
11	Saint-Sauveur-des-Landes	36,90	36,90	
12	Billé	37,02	36,66	1,0
13	Poilly	37,06	36,33	2,0
14	Javené	37,14	37,14	
15	Combourtille	37,43	37,43	
16	Laigle	37,80	37,80	
17	Parigné	38,29	38,29	
18	Beaucé	38,50	38,50	
19	Lécousse	38,55	38,55	
20	Saint-Christophe-de-Valains	38,87	38,87	
21	Luitré - Dompierre	40,17	39,00	3,0
22	Saint-Georges-de-Reintembault	41,06	40,25	2,0
23	Romagné	41,07	39,11	5,0
24	Parcé	42,14	40,89	3,1
25	Rives du Couesnon	42,30	40,29	5,0
26	Louvigné-du-Désert	43,50	43,50	
27	Saint-Ouen-des-Alleux	49,85	48,40	3,0
28	Fougères	49,16	49,16	

LE FONCIER NON BATI				
	COMMUNES	TAUX 2025	TAUX 2024	Variation en %
1	Selle-en-Luitré	26,29	25,33	3,8
2	Monthault	34,56	34,56	
3	Villamée	35,79	35,61	0,5
4	Le Ferré	38,61	38,61	
5	Laignelet	39,70	39,70	
6	Mellé	39,79	39,79	
7	Javené	40,10	40,10	
8	Saint-Sauveur-des-Landes	40,80	40,80	
9	Saint-Georges-de-Reintembault	40,82	40,02	2,0
10	Poilly	41,10	40,29	2,0
11	Bazouge-du-Désert	41,13	39,93	3,0
12	Chapelle-Saint-Aubert	41,52	41,52	
13	Lécousse	41,72	41,72	
14	Louvigné-du-Désert	41,81	41,81	
15	Le Loroux	41,83	41,83	
16	Landéan	42,93	42,93	
17	Luitré - Dompierre	43,26	42,00	3,0
18	Billé	43,54	43,11	1,0
19	Romagné	43,93	41,84	5,0
20	Combourtille	44,09	44,09	
21	Saint-Christophe-de-Valains	44,20	44,20	
22	La Chapelle-Fleurigné	44,90	44,90	
23	Parigné	45,27	45,27	
24	Beaucé	47,22	47,22	
25	Parcé	49,17	47,71	3,1
26	Rives du Couesnon	51,71	49,25	5,0
27	Fougères	52,62	52,62	
28	Saint-Ouen-des-Alleux	79,71	77,39	3,0

C – Dynamique des bases fiscales :

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Coefficient annuel de revalorisation des bases	0,90%	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%
Base taxe d'habitation	50 319	55 587	134 508	114 195	62 559
Variation des bases en %	-98,70%	9,48%	58,67%	-17,79%	-82,54%
Base taxe foncier bâti	3 986 916	4 179 159	4 456 730	4 658 001	4 821 303
Variation des bases en %	-3,85%	4,60%	6,23%	4,32%	3,39%
Base taxe foncier non bâti	92 182	93 867	99 932	103 893	94 406
Variation des bases en %	-0,16%	1,83%	6,46%	3,96%	-9,13%

Indépendamment du coefficient de revalorisation annuel des bases, l'évolution du foncier bâti ces 5 dernières années, confirme le dynamisme de cette base.

Pour 2026, la publication par l'Insee de l'IPCH à fin novembre 2025 permet d'établir à +0,8 % la revalorisation des bases.

V – Les ressources humaines :

Evolution des effectifs de 2021 à 2026 au 01/01 de l'année N												
Grades	2021		2022		2023		2024		2025		2026	
EMPLOI PERMANENT												
FILIERE ADMINISTRATIVE												
Attaché principal cat. A									1	35	1	35
Attaché cat. A	1	35	1	35	1	35	1	35				
Rédacteur cat. B											1	35
Adjoint administratif ppal 1ère classe A.A.T.	1	35	1	35	1	35	1	35	1	35		
Adjoint administratif ppal 2ème classe A.A.T.	1	35	1	35	2	70	2	70	2	70	2	70
Adjoint administratif A.A.T.	2	70	2	70	1	35	1	35	1	35	2	70
Adjoint administratif A.A.T. <i>pourvu /contractuel</i>									1	35		
FILIERE ANIMATION												
Animateur cat. B					1	35	1	35				
Adjoint animation ppal 1ère classe A.A.T.			2	70					1	32	1	32
Adjoint animation ppal 2ème classe A.A.T.	2	70			1	35	1	35	2	70	2	70
Adjoint animation	2	56	2	59	3	105	3	105	2	70	4	134
Adjoint animation <i>pourvu /contractuel</i>					1	35	2	35	3	92		
FILIERE TECHNIQUE												
<u>Aux services techniques –</u>												
Technicien Territorial ppal 1ère classe cat. B	1	35	1	35	1	35	1	35	1	35	1	35
Agent de maîtrise principal	1	35	1	35	1	35	1	35	1	35	1	35
Agent de maîtrise					1	35	1	35	1	35	1	35
Adjoint technique principal 1ère classe	2	70	2	70	1	35	1	35	2	70	2	70
Adjoint technique principal 2ème classe	2	70	1	35	2	70	2	70	1	35	1	35
Adjoint technique A.T.T.	1	35	1	35								
<u>Au GSM + périscolaire-</u>												
Adjoint technique principal 1ère classe			1	30.75	1	35	1	35	1	35	1	35
Adjoint technique principal 2ème classe	3	94.8	2	64.05	2	64.05	2	64.05	2	64.05	3	98.05
Adjoint technique	3	96.95	3	100.45	3	100.45	3	100.45	3	100.45	3	97.45
<u>Au Pôle Enfance -</u>												
Adjoint technique principal 1ère classe			1	35	1	35	1	35	1	35	1	35
Adjoint technique principal 2ème classe	1	28	0									
Adjoint technique			1	35	1	35	1	35	1	35	1	35
FILIERE MEDICO SOCIALE												
ATSEM principal de 1ère classe	1	35	1	35	1	35	1	35				
Total agent emploi permanent	24	840	24	840	26	910	27	910	28	980	28	980
Total équivalent temps plein	22.98	800.75	23.26	814.25	25.7	899.5	25.7	899.5	27.24	953.5	27.36	957.5
EMPLOI NON PERMANENT												
Adjoint technique	1	17.5	2	70	2	70	2	70	1	35	2	35
Adjoint animation	1	35	2	70	2	70	2	70	1	35	1	35

Evolution de la masse salariale :

Comptes	Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025
6218	Autres personnels extérieurs	47 591.66 €	37 875.01 €	- €	34 326.40 €	1 693.20 €
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance : URSSAF, Retraite, Assedic, Assurance du personnel, Atiacl	291 047.00 €	323 489.21 €	342 667.91 €	362 871.54 €	409 132.13 €
633	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunération : cotisation versement transport, Guso CNFPT et CDG	17 074.23 €	18 683.61 €	20 845.96 €	22 279.17 €	25 360.93 €
6415	Indemnité inflation et congés payés en 2023		2 500.00 €	6 809.76 €	5 426.16 €	4 391.23 €
6470	Autres charges : médecine travail, CNAS, Participation mutuelle et prévoyance	10 229.88 €	10 060.00 €	10 248.97 €	10 606.04 €	6 822.00 €
6413	Personnel non titulaire	100 799.56 €	131 455.69 €	113 168.87 €	141 679.90 €	164 024.53 €
6411	Personnel titulaire	566 382.89 €	576 702.80 €	697 954.81 €	708 392.23 €	728 063.55 €
Total 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 033 125.22 €	1 100 766.32 €	1 191 696.28 €	1 285 581.44 €	1 339 487.57 €
65311	Indemnités élus	78 549.48 €	80 122.68 €	79 312.51 €	73 517.16 €	73 517.16 €
6532-65312	Frais de mission élus	158.22 €	91.02 €	- €	176.02 €	28.80 €
6533-65313	Cotisations de retraite élus	3 333.10 €	3 392.67 €	3 366.50 €	3 118.74 €	3 117.21 €
6534-65314	Cotisations de sécurité sociale	7 284.19 €	7 408.94 €	7 587.63 €	7 670.72 €	7 668.00 €
6535-65315	Formation élus	793.68 €	608.94 €	801.05 €	742.68 €	742.68 €
65372	Cotisations des élus en fin de mandat	48.17 €	49.85 €	50.60 €	50.90 €	50.07 €
Total 65	Charges Elus et frais assimilés	90 166.84 €	91 674.10 €	91 118.29 €	85 276.22 €	85 123.92 €

VI – Les orientations budgétaires 2026 :

A – Le fonctionnement des services :

En dépenses, les orientations retenues visent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires.

Charges à caractère général :

La commune a connu en 2025 une progression de ses charges à caractère général notamment en raison du surcoût généré par la fourniture des repas par la cuisine centrale de la ville de Fougères à l'école Montaubert et au Pôle enfance.

Maintenir la diminution des dépenses énergétiques

Les efforts de maîtrise doivent se poursuivre afin de limiter la progression de ce chapitre.

Charges de personnel :

L'objectif est de contenir la progression de la masse salariale, tout en maintenant un niveau de service de qualité à périmètre constant, et en intégrant les éléments suivants :

- Le glissement vieillissement et technicité (GVT) augmentant la masse salariale du fait de la pyramide des âges
- La poursuite de la hausse de la cotisation CNRACL 3 points pendant 4 ans (démarrée en 2025)

- Hausse de la cotisation des assurances du personnel
- Concernant le service entretien / restauration, le départ en retraite d'un agent va conduire à une réflexion sur la réorganisation des missions.
- Dans le cadre du recensement de la population en 2026, la rémunération des agents recenseurs est assurée par la commune, la dotation de l'Etat ne couvrant que 60% de la dépense.
- La réalisation d'une mission d'archivage va nécessiter le recrutement d'un agent de conservation du patrimoine sur quelques semaines.

Autres charges :

La commune souhaite poursuivre son accompagnement de la vie associative avec le versement des subventions, ainsi que les aides envers la jeunesse (chantiers à caractère éducatif, bourses et aides aux voyages scolaires) et à l'éducation (crédits scolaires, participations aux frais de fonctionnement des écoles, subvention à l'école Notre-Dame).

Le budget 2026 intégrera également la revalorisation des indemnités de fonction des élus actée dans le projet de loi « portant création d'un statut de l'élu local » : +6% dans les communes de +3500 habitants.

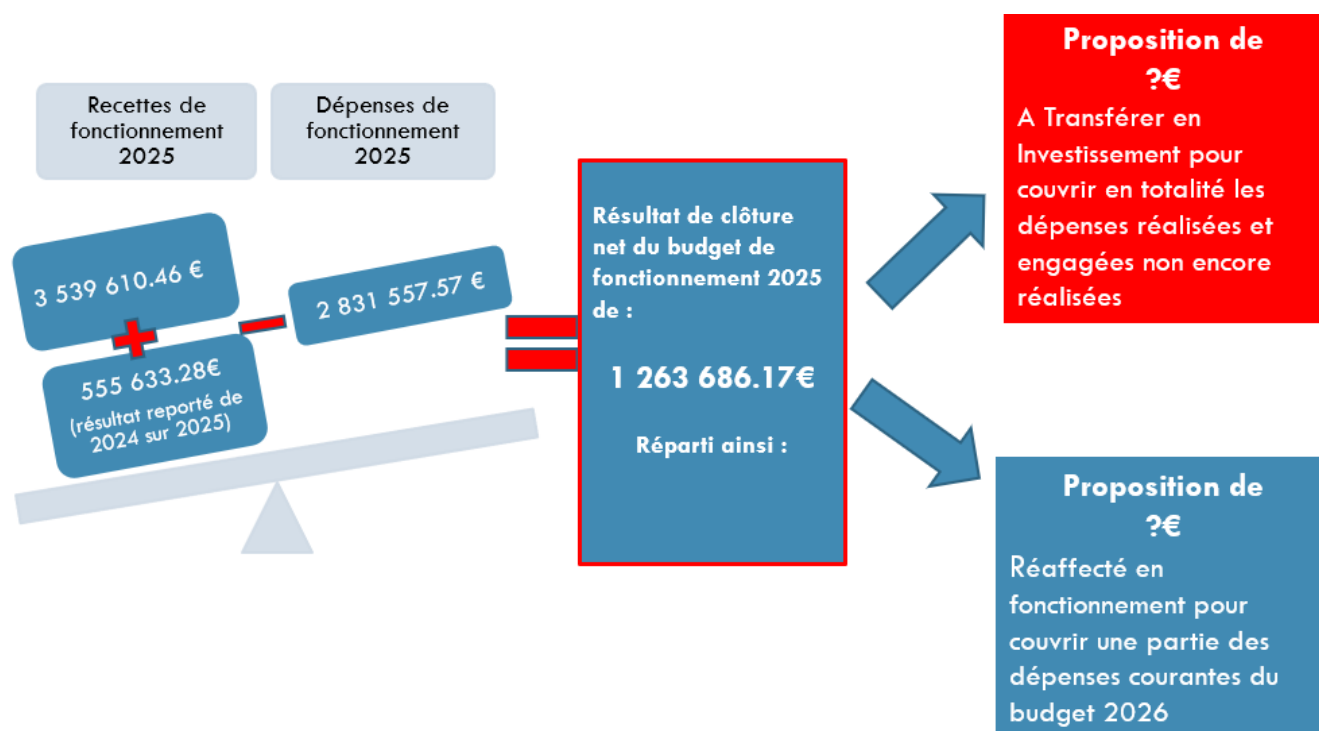
Charges financières :

Poursuite de la diminution des frais financiers sur 2026, la commune n'ayant pas réalisé de nouvel emprunt depuis 2022.

B – L'affectation du résultat :

La commune organise ses projets d'investissement dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement et au regard de sa capacité d'investissement dégagée :

	Mandats émis 2025	Titres émis 2025	Résultat brut exercice 2025	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat cumulé clôture 2025	RAR dépenses	RAR recettes	Résultat cumulé clôture net
Invest.	1 446 970,97	1 112 102,87	-334 868,10		153 826,36	-181 041,74	478 664,55	98 800,00	-560 906,29
Fonct.	2 831 557,57	3 539 610,46	708 052,89		555 633,28	1 263 686,17			1 263 686,17
Résultat	4 278 528,54	4 651 712,60	373 184,06		709 459,64	1 082 644,43	478 664,55	98 800,00	702 779,88



C - Les projets d'investissement :

L'année 2026 serait **un budget de transition** au regard de l'échéance des élections municipales de mars qui verront la mise en place d'un nouveau projet politique.

Aussi, au vu de l'analyse prospective réalisée par le SGC de Fougères Collectivités dans le cadre du programme de restructuration de l'école Montaubert, ce budget de transition permettrait de mieux appréhender ce lourd projet d'investissement en ménageant le fonds de roulement et en renforçant la capacité d'autofinancement de la commune.

Investissements envisagés par secteurs :

- Bâtiments :
 - o Ecole Montaubert : reprise de l'étude de programmation de restructuration de l'école Montaubert, abri vélos
 - o Complexe culturel : projection salle Hermine, système de chauffage de la salle Emeraude, contrôle d'accès
 - o Complexe sportif : matériel divers, rénovation de l'éclairage de la salle Goéland
 - o Pôle technique et Aménagement : remplacement clôture et portail, vidéo protection
 - o Hôtel de Ville : mobilier salle du Conseil municipal, réaménagement de la salle de pause, travaux chaudière, logiciels
 - o Espace 13 : remplacement menuiseries de l'étage
- Cimetière : réfection du mur d'enceinte tranche 2
- Aménagement, voirie et réseaux :
 - o Voirie : sécurisation rue des Bûcherons, abri bus CC le Parc
 - o Eclairage public : rénovation rues Bouessel du Bourg et Vallon
 - o Trottoirs et allées piétonnes : rues Lenoir de la Cocherie et Châtaignier

**